

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 40 (1960)
Heft: 3

Artikel: Jardins de France
Autor: Chimay, Jacqueline de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

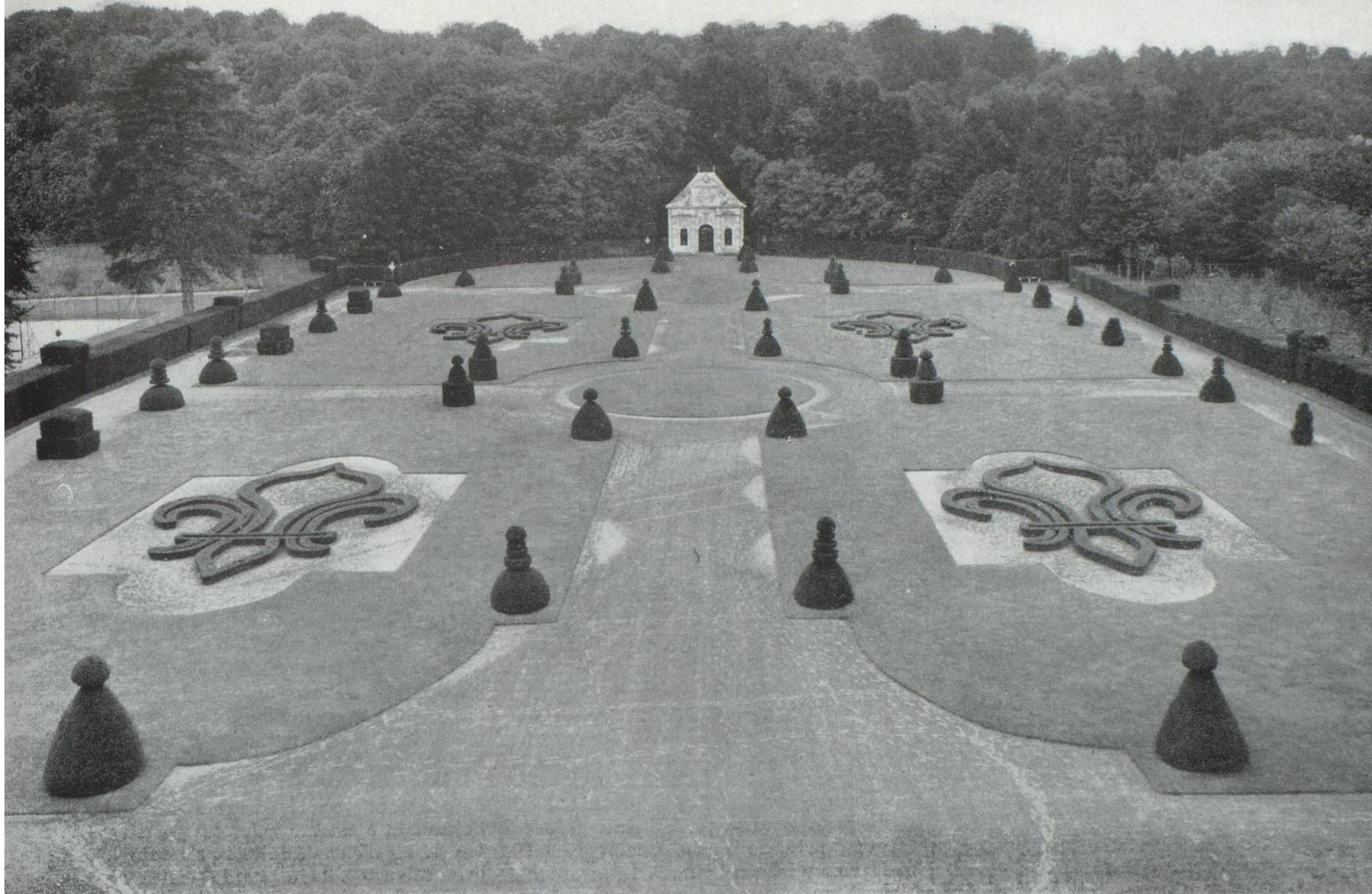
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LES PARTERRES RENAISSANCE ET LA NYMPHÉE DU CHATEAU
DE WIDÉVILLE EN SEINE-ET-OISE. (PHOTO H. FUCHS.)

Jardins de France

par

la princesse Jean de Caraman-Chimay

Les jardins de forme régulière répondent à l'esprit français, mais sans doute en héritâmes-nous la tradition des Romains. Dès le Moyen-Age, nous nous complaisions aux parterres à angles droits ou à pans coupés divisés en « carreaux » par des allées de sable, et clos de treillage destiné à écarter la « poulaille » des basses-cours. Nombreuses sont les images qui nous en montrent l'agencement, coupé de tonnelles ou de banquettes de verdure où s'asseyaient au milieu d'une petite cour de moineillons ou de pages, le Père Abbé ou la Châtelaine.

CET ARTICLE EST TIRÉ D'UN OUVRAGE INTITULÉ « LES JARDINS »,
A PARAITRE CHEZ GRASSET, DANS LA COLLECTION « A TRAVERS LE
MONDE ». NOUS REMERCIONS LES ÉDITIONS GRASSET D'AVOIR BIEN VOULU
AUTORISER SA PUBLICATION.



C'EST LA PRINCESSE DE CHIMAY QUI A INTRODUIT EN FRANCE LA MODE DU PYRACANTHA, ICI EN FLEURS, ET DONT LES BAIES ROUGES EN AUTOMNE SONT COMME UNE DEUXIÈME FLORAISON. CI-DESSOUS, TROIS QUALITÉS DE FEUILLAGES D'ARGENT, AVEC DES PLANTATIONS DE LAVANDE, DE ROMARIN ET DE SANTOLINE.



Puis les guerriers de Charles VIII et de François 1^{er}, revenus d'Italie admiratifs de l'art transalpin, se mirent à cultiver les coteaux des bords de la Loire et du Cher, à en transformer les pentes en terrasses, à utiliser les levées de terre pour en faire des « promenoirs surlevés » d'où, à l'ombre de berceaux de tilleuls taillés, l'on voyait de haut, comme un tapis, les broderies aux dessins variés meublées de plantes médicinales, de légumes et de fleurs, ou parfois, grâce à la brique et à l'ardoise pilée, rehaussées d'ocre et de noir.

Près de Blois, Amboise, Chenonceaux et autres lieux, s'étagent des parterres de ce genre. Philibert Delorme en fut un des créateurs, Androuet du Cerceau en a laissé de nombreux dessins, et à Villandry, le Dr Carvalho a fait une très intéressante reconstitution de ces jardins Renaissance. La fantaisie qui jamais ne perd ses droits y introduisait parfois des labyrinthes, des jets d'eau fusant de tous côtés et arrosant les curieux, ou une étrange montagne comme celle qu'éleva à Gaillon le Cardinal d'Amboise; mais le souci de la régularité prévalait toujours.

Ce souci et l'influence italienne dominent encore lorsque des temps davantage policiés permettent aux jardins de s'étendre de plus en plus hors les murs, sans crainte des ravageurs.

La Cour désira se rapprocher de Paris, la capitale, de Fontainebleau, de Villers-Cotterets, propices à la chasse à courre. A la fin du XVI^e et au début du XVII^e, c'est dans ces régions moins accidentées que naquirent les grands parcs. L'on y était libre de tailler en pleine forêt, en rase campagne, et déjà s'annonce avec Boyceau de la Baraudière, Claude Mollet et leurs élèves, l'ampleur qui devait se déployer sous les auspices de Le Nôtre. Ainsi Wideville, près de Paris, Carrouges en Normandie, préfigurent le jardin à la Française.

Notre tendance à imposer un plan au paysage plutôt que d'en respecter les contours, de tracer des formes dans l'absolu plutôt que de tenir compte du terrain, s'affirma. Du moins est-ce là un reproche qui nous fut souvent fait. Peut-être n'est-il pas tout à fait juste. Assurément l'on n'hésitait guère à raser deux ou trois villages pour dégager l'espace nécessaire, mais on savait aussi utiliser les dénivellations, appuyer un château d'eau au flanc d'une colline et transformer en canal un marécage. Cette habileté à modeler le sol, à en adapter les reliefs à l'ordonnance, confère à chacun de nos parcs classiques une physionomie propre et, si j'ose dire, une personnalité.

Quoi qu'il en soit, il fallait de plus en plus, entre la demeure et son environnement, établir une transition qui s'harmonisât avec le faste des galeries de glaces et des salons dorés, la richesse des tentures et des lambris, et qui permit aux habits de brocart et aux talons rouges d'être de mise sous les charmilles taillées et sur les tapis verts. La campagne était volontairement reléguée dans

le lointain, mais les axes des avenues se prolongeaient à travers le paysage et semblaient l'annexer au profit du parc, dont les lois de l'optique gouvernent le dessin.

Car voilà le point important. Si tant de pastiches de jardins à la française nous paraissent ennuyeux et pour tout dire ratés, c'est que ces lois ont été ignorées. Au contraire, de leur observance naissent l'harmonie et l'intérêt.

Suivant le gré du créateur, tel château paraît relativement petit, ou bien, à mesure que l'on s'en éloigne, s'agrandit des pavillons et dépendances qui semblent faire corps avec lui. Voyez Vaux-le-Vicomte. Les perspectives sont « retardées » ou « accélérées », c'est-à-dire paraissent plus ou moins allongées, selon que divergent ou convergent les arbres qui les limitent. Voyez Tanlay. Tels point de vue s'ouvrent ou s'éclipsent au croisement des allées diagonales, tels autres révèlent des axes secondaires, apportant la surprise de vues nouvelles au promeneur qui pensait avoir tout embrassé d'un seul coup d'œil. La hauteur et la pente apparentes d'un escalier varient avec les dimensions des marches et des contre-marches dont les unes augmentent tandis que les autres diminuent à mesure qu'on les gravit. Un miroir d'eau s'éclaire ou s'assombrit selon qu'il reflète le ciel ou la cime des arbres, selon qu'il est vu de plain-pied ou du haut de « l'étage noble ». Ces truquages savants, dont Le Nôtre fut le maître incontesté, semblent asservir la nature, mais l'ennoblissent par la beauté des lignes. La satisfaction du spectateur n'est pas moins grande que celle du mathématicien qui se complaît à la perfection de l'épure.

Nous avons hérité là une œuvre unique et nous en sommes inconsciemment si imbus que l'ingénieur horticole le plus à la page, comme le villageois le moins évolué, se sentent à l'aise l'un et l'autre, dans le parc de Versailles. Revenus à de plus modestes lopins de terre, c'est sans effort qu'ils alignent des plates-bandes où les carottes comme les géraniums se plient aux règles de la symétrie. Et c'est avec le sentiment d'être bien audacieux et presque révolutionnaire qu'il nous arrive d'intervenir dans la hiérarchie des allées et des contre-allées.

Cependant, dès le milieu du XVIII^e siècle, c'est bien ce qui se passa, et sur une grande échelle. La rigueur du grand siècle avait fini par lasser. Les modes sont en effet transitoires. A vrai dire certains

précurseurs s'y opposent dès qu'elles paraissent. On est surpris de la sévérité de Saint-Simon pour Versailles, dont, dit-il, la « magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute. On admire et on fuit ». Mais en dépit de quelques critiques éparses, il fallut attendre la mort du Grand Roi pour que la création se traduisît sur le terrain. Il est d'ailleurs malaisé de dénombrer les influences diverses et convergentes qui jouèrent ici : descendant des théoriciens anglais, arrivées d'essences inconnues rapportées par les voyageurs, vogue de l'exotisme, des turqueries, des chinoiseries, de... l'anglo-chinois, paysages fantaisistes de Fragonard et d'Hubert Robert, enfin le grand mouvement du « Retour à la Nature » préconisé par Rousseau. Si l'on ne cessa pas pour autant de continuer à dessiner des parterres réguliers (Menars créé par Mme de Pompadour et son frère Marigny datent d'environ 1760, et Soufflot s'effrayait quelques années plus tard d'y introduire une « pagode »), le goût incline à évincer « le despotisme de la règle et du cordeau ». C'est avec une véritable exaspération que Jean-Jacques (Nouvelle Héloïse, 1761) dénonce les architectes « chèrement payés pour gâter la nature » et tourne en dérision « les beaux alignements, les beaux arbres en parasol, en éventail (...), les belles charmilles (...) bien équarries, les beaux ifs (...) taillés en dragons, en pagodes, en marmousets (...), les beaux vases de bronze (...), les beaux fruits de pierre », etc. Il ne voit dans « ces terrains si vastes et si richement ornés » que la « vanité des propriétaires et des artistes, qui préparent à grands frais l'ennui ». Dans ce domaine comme en tant d'autres, l'auteur du Contrat Social souffle un vent de désordre. Le Duc d'Harcourt fait chorus ! « Les décorateurs n'ont de science que les mathématiques, tout leur art consiste à découper une surface, à subdiviser le cercle, le carré, la ligne droite (...). Si vous blâmez ce qui s'appelle une « pièce », on vous dit qu'elle a été exécutée par Le Nôtre en dix endroits. Elle est bien neuve!... »

Ainsi, le pittoresque se trouve instauré au détriment de l'ordonnance, le sinuieux remplace le rectiligne, les vallonnements les terrasses, l'eau courante échappe au corset des margelles de pierre, et la sentimentalité détrône la logique. Il y a éclosion de « fabriques ». A Betz, à Méréville, au parc Monceau, à Versailles, un peu partout surgissent

des « hameaux » où l'on joue à la fermière, des pagodes où l'on se croit chinois, des ermitages où vit un ermite rétribué pour en jouer le rôle, et des tombeaux. Le Marquis de Girardin est fort envie d'avoir trouvé, dans son parc d'Ermenonville, un suicidé authentique qu'il y enterre en attendant l'occasion d'élever à Jean-Jacques un monument funèbre. Faute de mieux, on se contente de stèles à la mémoire du chien fidèle ou de l'oiseau chéri. Le « retour à la nature » se surcharge de symboles et de mythologie, Amalthee règne à la laiterie de Rambouillet, Pomone sur le verger de Belœil. Quant aux arbres, dit le Duc d'Harcourt « les uns sont funèbres tels l'if et le cyprès, les autres nobles et sévères tels les ormes et les pins; l'ombrage des hêtres est l'asile des soupirs, les platanes conviennent au temple de l'amour ». Appréciations sans doute sujettes à controverses,

mais le romantisme des prochaines années est ici en puissance.

Vers le milieu du XIX^e siècle, le goût semble flotter. On marie les parterres réguliers aux pittoresques. Souvent les uns conduisent aux autres. Mais le Second Empire reste dans l'ensemble favorable aux « tortillons du jardin anglais », comme dit Chateaubriand.

Sous les auspices d'Alphand, de Varé et surtout de Bariel-Deschamps, le Bois de Boulogne est percé d'allées en méandres et s'agrémente de lacs. Aux Buttes-Chaumont d'anciennes carrières se prêtent à la création d'une cascade. Ces jardins n'ont rien de naturel, mais ne sont pas dénués d'attrait, par la diversité de points de vue qu'ils offrent. Cependant pour égayer ces paysages artificiels, il fallait les vifs coloris des fleurs. Ce n'est pas que les jardins des époques antérieures en fussent démunis, mais elles étaient utilisées

CI-DESSOUS UNE PHOTO DE LA PROPRIÉTÉ DE SAINTE-PREUVE, DANS L'AIN, GRAND RENDEZ-VOUS DE CHASSE OU LA PRINCESSE DE CHIMAY RÉside LA PLUPART DE L'ÉTÉ ET DE L'AUTOMNE.





LA « JUNGLE POLICÉE » DU JARDIN DU MUSÉE DE L'ÎLE DE FRANCE A SAINT-JEAN-CAP-FERRAT. (PHOTO M. BOBEAU.)

avec plus de discréption et subordonnées au plan d'ensemble. Voilà que paraissent, jetés au hasard sur les pelouses, gonflés comme les coussins des ottomanes, rembourrés comme des fauteuils à capitons, ces massifs arrondis et bombés, plantés selon la méthode nommée « mosaïculture ».

Il fallut attendre le XX^e siècle pour voir s'affirmer à nouveau le goût du jardin régulier. Henri et Achille Duchêne en furent les grands instigateurs, ainsi que Forestier, à qui nous devons la roseraie de Bagatelle. Nous sommes un peuple de rosieristes et, pour mettre en valeur chaque rosier, on n'a jamais trouvé meilleure disposition. Elle fut d'ailleurs imitée un peu partout. N'est-ce pas même un peu à cause d'elle que nous sommes à l'étranger plus connus par nos roses que par n'importe quelle autre plante (lilas, pivoines, glaïeuls, etc.) obtenue par les recherches, croisements, hybridations, de nos pépiniéristes ?

On ne peut omettre un autre aspect des jardins en France, celui que l'on trouve sur la Riviera. Les plus anciens n'ont qu'une centaine d'années et furent l'œuvre d'Anglais qui, chassés d'Italie par le choléra, découvrirent les attractions de la Côte-d'Azur. Leur goût se porta surtout vers une végétation semi-tropicale et l'on voit encore de nombreux exemples de jardins exotiques. Celui de la ville de Monte-Carlo est un bon exemple de l'effet que peuvent faire sous nos cieux les cactées, les agaves, les aloès, les palmiers, les bambous. Cette jungle policiée, à laquelle les cinéraires et les jacinthes apportent le complément de leurs couleurs, est sillonnée d'allées sablées et bordées de galets. Depuis quelques années, la végétation indigène est de plus en plus appréciée. On met en valeur les oliviers, les cyprès, les pins parasols, les mimosas, les orangers, les plantes

odorantes du maquis, cistes, lentisques, arbousiers. La douceur des hivers a permis d'introduire des arbustes délicats, tels les oléandres, les lantana, les plumbagos du Cap, les *lagerstræmia indicans*, dont l'empire s'étend jusqu'aux environs de la côte basque et d'Arcachon, prouvant aux jardiniers encore sceptiques il y a peu de temps, que les étés méridionaux peuvent être fleuris. Ainsi la diversité des climats réunis sous nos cieux offre d'innombrables ressources.

Le goût du jardinage est actuellement en plein essor et nombreux sont les nouveaux amateurs, les nouveaux connasseurs de l'art horticole. Depuis quelques années un problème nouveau s'offre aux paysagistes, celui d'aménager les abords de ces énormes immeubles qui s'édifient

un peu partout dans les villes, les faubourgs, les banlieues, et dont les pourtours doivent nécessairement être agrémentés d'une végétation qui en humanise l'apparence. En dépit de certains efforts et de quelques réussites, cet aspect important de l'urbanisme moderne pourrait être amélioré. Les « cités radieuses », les groupes de logements à loyer modéré se sont, sous l'influence de Le Corbusier, affranchis des rues, des ruelles et des impasses. D'étudier si cette nouvelle conception de l'habitat tournera à être un bien ou un mal sortirait du cadre de cet article. Il est certain pourtant que ces demeures ne doivent pas s'élever dans des terrains vagues mais dans des parcs verdoyants et fleuris.

Jacqueline DE CHIMAY

DANS LE PARC DE SAINTE-PREUVE. (LES PHOTOS PRISES DANS LA PROPRIÉTÉ DE MADAME DE CHIMAY NOUS ONT ÉTÉ OBLIGÉAMMENT PRÉTÉES PAR « MAISON ET JARDIN »).

